

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU

- Séance du 13 décembre 2007
- Date de convocation 5 décembre 2007
- Secrétaire : DESMOTTES Gilles

- SIVU des écoles publiques

- Le Maire expose à nouveau au Conseil Municipal les nouveaux statuts du syndicat intercommunal à vocation unique des écoles publiques du secteur de La Haye Pesnel qui après en avoir délibéré décide :

- * Annulation de la délibération précédente
- * Confirmation du souhait d'adhésion au SIVU
- * Adoption des nouveaux statuts compte tenu de la modification de l'article 9
- * Autorisation à M le Maire pour signer les statuts
- * Désignation des délégués titulaires et du délégué suppléant (suivant article 6)

- TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de vérification et de classement des offres de maîtrise d'oeuvre concernant la réhabilitation du réseau des eaux usées du quartier St Jacques comme suit :

CEGELEC	115 192,00 €HT
SOGEA/NORMANDIE	142 848,00 €HT
HARDY (projet variante)	104 054,00 €€HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis HARDY et autorise Le Maire à signer tout document relatif à ces travaux,

- REVISION SIMPLIFIEE DU PLU

Après proposition du Maire le Conseil accepte le choix de PLANIS pour accompagner la révision simplifiée du PLU, mais souhaite revoir le contenu de sa mission.

- COMMUNAUTE DE COMMUNES

Contrat de territoire

Le Conseil Municipal accepte de transférer les compétences suivantes à la Communauté de Communes.

- * Toute étude d'ensemble concourant à l'aménagement de l'espace sur le territoire communautaire
- et

Étude, création, extension, entretien et exploitation de salles polyvalentes d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les salles polyvalentes d'une capacité permettant d'accueillir 400 personnes et plus.

Syndicat mixte du Pays de la Baie

**Le Maire présente le projet de création d'un syndicat Mixte ouvert "Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel " avec la compétence d'assurer le développement équilibré de son territoire par la mise en oeuvre du projet de Pays ou de la charte de développement du Pays de la Baie du Mont Saint Michel
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les projets de statuts de ce nouveau syndicat et accepte d'adhérer à celui-ci.**

-Répartition des délégués

Actuellement le conseil de communauté comprend 54 membres, ce qui représente un nombre élevé de délégués ne favorisant pas la discussion et le bon déroulement des séances plénières et propose de modifier le nombre et la répartition des sièges comme suit :

Communes de - 500 habitants	: 2 délégués titulaires
Communes de 500 à 1000 habitants	: 5 délégués titulaires
Communes de - 1000 habitants	: 6 délégués titulaires

Le Conseil Municipal refuse la proposition par 10 voix contre et 3 abstentions. Le Conseil Municipal pense que cette réduction du nombre de délégués ne pourrait résoudre le problème de manque de participation voire d'intérêt lors des séances du conseil communautaire. Il propose qu'un compte rendu de la réunion du bureau des maires soit envoyé avec les convocations à chaque délégué et de reproposer la tenue des conseils communautaires à "l'Espace de Bocage" en faisant une vidéo projection des dossiers importants avec circulation de micros, et enfin de mettre en place plus de Conseils.

• SAGE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré n'accepte pas la proposition de périmètre du SAGE Sée et côtiers Granvillais.

• TARIFS ASSAINISSEMENT 2008

Compte tenu de l'augmentation probable de la part SIVU, le Conseil Municipal décide de revaloriser de 5 % les tarifs de la redevance d'assainissement.

• EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE

Pour financer les travaux d'une chaufferie bois et la création d'un chemin piétonnié à La Douveterie , le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 135 000 € d'une part,

Et d'autre part, pour financer les travaux d'assainissement, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 25 000 € auprès de la Caisse d'Epargne.

• CONTRAT DE MAINTENANCE

Le Maire expose au conseil municipal que suite à la reprise du fonds de commerce d'A2G par la société DALTONER sise à St Lo, il y a lieu de renouveler le contrat de maintenance des logiciels NFI.

• INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE

Le Conseil Municipal accepte la revalorisation 2007 des indemnités de gardiennage de l'église communale.

• INDEMNITE CONSEIL ALLOUEES AU COMPTABLE DU TRESOR

Le Conseil Municipal accepte d'allouer à compter du 1er janvier 2008 l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection de budgets à M. Gérard CHERON de la trésorerie de Granville.

• PARTICIPATION AUX DEPENSES DES ECOLES PUBLIQUES

Le Conseil Municipal accepte la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de St Jean des Champs pour l'année scolaire 2006/2007 pour un montant de 336,61 €

• VOIRIE COMMUNAUTAIRE

La commission de voirie décide de se rendre sur la route de Beurré avec l'entreprise Hallais Yannick afin d'étudier le problème d'écoulement du pluvial sur celle-ci.